



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

OFFRE D'EMPLOI

CSFP-2021-29 : Orthophoniste (remplacement, congé de maternité)

(À noter : Vu la réalité géographique du CSFP, dont les écoles se trouvent sur une région très étendue, les services en orthophonie se donnent en ligne pour plusieurs des écoles. Bien que le poste soit normalement basé au siège social à Saint-Jean, le CSFP considérera la possibilité que le(la) candidat(e) retenu(e) travaille d'une autre province.)

Endroit : Siège social (Saint-Jean) ou autre lieu (à discuter)

Durée du contrat : du 30 septembre 2020 au 25 juin 2021

Profil et qualifications :

- Détenir une maîtrise en orthophonie
- Membre agréé du *College of Health Professionals of Newfoundland and Labrador*, ou apte à l'obtenir
- Membre de l'Orthophonie et Audiologie Canada
- Maîtriser le français à l'oral et à l'écrit
- Connaissance de l'anglais à l'oral et à l'écrit
- Connaissance de l'enseignement du français langue première en milieu minoritaire
- Habileté à travailler en équipe
- Le poste comprend du déplacement aux écoles à travers la province.

Fermeture des mises en candidature : Jusqu'à ce que le poste soit comblé

Veillez faire parvenir votre candidature en français par courriel, incluant votre lettre d'intention, votre curriculum vitae et les coordonnées de trois personnes pouvant témoigner de votre rendement professionnel ou académique à emploi@csfp.nl.ca.

Nous remercions tous les candidats et candidates, mais nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue. Veuillez bien noter que toute personne embauchée par le CSFP doit soumettre une copie de la vérification du casier judiciaire et de l'attestation auprès des personnes vulnérables complétées au plus tard six mois avant l'entrée en poste.

*** Exceptionnellement, à l'ère des restrictions sanitaires entraînées par la pandémie, le CSFP acceptera la vérification du casier judiciaire et l'attestation auprès des personnes vulnérables en date de 12 mois. Toutefois chaque personne embauchée par le CSFP devra fournir la mise à jour de ces documents avant d'entrer en poste.*